Invitation à présenter des candidatures pour 2020–2021
Conseiller du corps professoral en transfert (CCPT) du CATON

Date limite de présentation : le 28 septembre 2020

Aperçu

Le CATON invitera les membres du corps professoral à présenter leur candidature pour l'année universitaire 2020–2021. Cette initiative pilote appuiera la conception et la mise sur pied de comités d'articulation. Des comités d'articulation sont formés autour d'une discipline propre aux études postsecondaires afin d'examiner et d'accroître les équivalences de cours entre programmes semblables et d'appuyer l'élaboration de parcours de transfert et d'articulation. Ces comités visent à améliorer les possibilités de transfert pour les étudiants en maximisant la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, et en réduisant la répétition des apprentissages antérieurs correspondants.

Le CATON lancera le projet pilote en mettant l'accent sur deux disciplines : les services communautaires et sociaux et les affaires. Le CATON est à la recherche de membres du corps professoral (collège/université/établissements autochtones) dans ces disciplines. Le projet pilote comptera un maximum de six membres du corps professoral—dans l'idéal, deux membres du corps professoral représentant les deux disciplines de chaque type d'établissement. Il s'agit d'une initiative pilote qui peut être élargie ou prolongée au besoin.

Les membres du CCPT assument les fonctions suivantes :

1. Collaborer avec le CATON pour déterminer les programmes pertinents propres à chaque discipline en vue de leur intégration potentielle aux travaux du comité d'articulation de la discipline.
2. Faciliter la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et au sein de ceux-ci, par rapport au domaine d'études visé, afin de produire et de communiquer des parcours d'articulation pour les étudiants en Ontario.
3. Inviter et mobiliser les membres du corps professoral œuvrant dans la discipline visée afin d'accroître la participation à l'appui de la création de comités d'articulation.
4. Présider les comités d'articulation.
5. Participer à la mobilisation des connaissances et au perfectionnement professionnel en lien avec les transferts et l'élaboration de parcours, au besoin.
6. Accroître les connaissances organisationnelles au sujet des données sur les transferts et de l'expérience des étudiants qui effectuent un transfert dans leur faculté, leur département ou leur établissement.
7. Améliorer les processus des établissements en ce qui concerne l'évaluation de la reconnaissance de crédits et la collaboration avec les étudiants qui effectuent un transfert.
8. Transmettre des modèles émergents d'initiatives réussies en matière de mobilité étudiante.

Au sujet du CATON

Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert – Ontario (CATON) est un organisme financé par le gouvernement qui collabore avec les 45 universités et collèges publics de l'Ontario pour améliorer le cheminement scolaire et réduire les obstacles auxquels font face les étudiants qui souhaitent passer d'un établissement à un autre. ONTransfer.ca, le site Web étudiant du CATON, se veut une ressource pour toute personne qui cherche des renseignements sur la façon d'obtenir un diplôme et un grade, ou qui voudrait effectuer un transfert de cours et de programmes à un autre établissement d'enseignement postsecondaire de la province. La collaboration est au cœur du travail du CATON et nous permet de mettre à profit et de renforcer nos compétences et nos ressources.

Les projets d'élaboration de parcours de transfert, de recherche et de transfert novateur font partie intégrante de la création d'un système de mobilité en Ontario. Dans le cadre d'un processus annuel de demande de propositions (DP), nous finançons nos collèges et universités subventionnés par l'État et d'autres partenaires de l'enseignement postsecondaire afin de concevoir et de créer des parcours et des ententes, d'étudier les expériences vécues par les étudiants et les établissements dans le cadre du transfert et d'accroître la réussite des transferts d'étudiants.

Critères de présentation des candidatures

Les membres du corps professoral doivent avoir au moins cinq années d'expérience de l'enseignement et de l'élaboration de cours ou de programmes d'études dans leur discipline respective, et avoir une bonne compréhension de la structure curriculaire et de la conception de programmes dans leur domaine. Une expérience administrative ou curriculaire en articulation et en transfert est préférable. Il peut s'agir d'une expérience de l'élaboration ou de l'examen de politiques d'établissements, de la coordination de l'articulation et de parcours de transfert, de l'évaluation des admissions, de l'évaluation curriculaire, de l'assurance de la qualité des programmes ou de l'élaboration de programmes de qualité. Le membre du corps professoral aura une expérience de la participation à des comités ou de la direction de comités au sein de son établissement ou dans l'ensemble du secteur postsecondaire. Le membre du corps professoral doit reconnaître l'importance d'une approche axée sur les étudiants et comprendre que les étudiants peuvent effectuer un transfert pour de nombreuses raisons. Le rôle de ce conseiller du corps professoral—et des comités d'articulation—consiste à soutenir les élèves qui effectuent un transfert dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Budget et échéancier

L'établissement d'enseignement auquel est rattaché chaque conseiller du corps professoral en transfert retenu recevra 10 000 $, qui seront payés en deux versements. Ce financement constitue une indemnité en vue du congé d'enseignement d'un membre du corps professoral à plein temps (avantages sociaux non compris), et sert également à payer les coûts accessoires liés aux événements planifiés. Le conseiller sera un employé de son établissement et non du CATON. Un contrat sera signé entre l'établissement et le CATON.

Les travaux du CCPT commenceront en octobre 2020 et se poursuivront jusqu'en juin 2021.

Processus de présentation des propositions

Submissions should include the following components.

Date limite de présentation : le 28 septembre 2020

1) Une proposition d'une page rédigée à l'aide du formulaire de présentation des propositions ci-dessous.
2) Un curriculum vitæ (CV) précisant notamment les rôles administratifs, de service et d'enseignement.
3) Une page de signature dûment remplie par l'établissement, comprenant les signatures du membre du corps professoral, du chef de département et du vice-recteur aux études de l'établissement.

Veuillez soumettre les documents susmentionnés par courriel à : cpoplak@oncat.ca.

Processus d'évaluation des propositions

Votre proposition sera examinée par le personnel du CATON. Nous pourrions solliciter la participation d'autres examinateurs du secteur, au besoin.

En règle générale, les propositions seront évaluées en fonction des éléments suivants :

- La clarté et la perspective d'ensemble.
- La démonstration de la concordance avec le rôle d'un CCPT tel que décrit dans l'aperçu et l'existence d'une expérience connexe avérée.

Après l'examen initial, nous pourrions faire un suivi auprès des auteurs des propositions pour qu'ils répondent à toute question soulevée durant notre examen. Une réponse rapide sera appréciée pour accélérer le processus d'examen. Dès que les réponses auront été obtenues et qu'une décision aura été prise, vous serez avisé par courriel. Nous espérons arriver aux décisions définitives concernant la plupart des propositions au plus tard le 5 octobre 2020.

Auteurs des propositions retenues

Les auteurs des propositions retenues devront conclure avec le CATON une entente officielle qui décrira les modalités du financement en spécifiant les objectifs du projet, les échéanciers et les produits livrables prévus.

Personnes-ressources

Pour soumettre une déclaration d'intérêt, veuillez envoyer un courriel à Carolyn Poplak, gestionnaire, Engagement du secteur, à l'adresse suivante : cpoplak@oncat.ca.

COVID-19

Les bureaux du Conseil pour l'articulation et le transfert de l'Ontario sont fermés temporairement en raison de la pandémie de COVID-19 et des consignes des organismes de santé publique. Toutefois, le personnel du CATON travaille à distance et offre tous ses services habituels afin de concevoir d'excellents parcours scolaires et d'aplanir les obstacles pour les étudiants en Ontario.

Nous accepterons les candidatures des membres du corps professoral de toute la province, et ce travail devrait être effectuéà distance. Les activités en personne pourront reprendre conformément aux lignes directrices de la santé publique. Pour pouvez lire la déclaration complète du CATON concernant la COVID-19 à l'adresse suivante : https://oncat.ca/fr/mise-jour-du-caton-sur-la-covid-19.

Veuillez noter que les disciplines et les sujets visés peuvent changer à la discrétion du CATON.